

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certifications/habilitations enregistrées au répertoire spécifique

Intitulé de la certification/habilitation		
Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel		
REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION [Préciser la ou les modalités d'évaluation certificatives, et non les évaluations formatives]	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><i>Décrire les compétences (et éventuellement les connaissances associées) transversales mobilisables dans diverses situations professionnelles ou complémentaires d'un métier, relatives à des techniques ou des méthodes</i></p>		
<p>Unité 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et mettre en œuvre la réglementation relative au tatouage par effraction cutanée et au perçage corporel, notamment exécuter les formalités déclaratives obligatoires ; - connaître et mettre en œuvre les normes concernant les bijoux de perçage corporel et la réglementation européenne relative aux substances contenues dans les encres de tatouage et de maquillage permanent afin de garantir que seuls des encres et les autres mélanges utilisés pour le tatouage et des bijoux de perçage corporel conformes seront utilisés au cours de l'activité professionnelle ; - connaître et mettre en œuvre les grands principes de la réglementation (dont la réglementation nationale, la norme relative au tatouage référence NF EN 17169) concernant les équipements et consommables utilisés, en particulier les dispositifs médicaux et mettre en place l'organisation adaptée pour garantir la traçabilité des dispositifs utilisés ; - connaître et mettre en œuvre les recommandations et les normes existantes dans le champ du tatouage et du perçage corporel. 	<p>Modalités d'évaluation pour la formation initiale</p> <p>Les compétences du candidat sont évaluées au travers d'un écrit final et d'une mise en situation validant le contenu de chaque unité détaillée dans le référentiel de compétences. L'écrit final et la mise en situation doivent permettre la mise en perspective des enseignements reçus pour chacune des unités détaillées dans le référentiel de compétences, avec l'exercice professionnel.</p> <p>L'évaluation tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du suivi et de l'assiduité du candidat à chacun des modules de formation ; - du contrôle de la maîtrise des compétences au travers d'un écrit final, qui peut prendre la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les déclarations obligatoires dont la déclaration de l'activité - Satisfaire à l'obligation de se fournir en matériel et en produits appropriés et conforme à la réglementation et notamment au travers de la sélection des fournisseurs - Se tenir informé par tous moyens des évolutions de la réglementation nationale et européenne et des recommandations dans le domaine et les prendre en compte dans son activité - Garantir la traçabilité des dispositifs utilisés
<p>Unité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre et mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques de l'anatomie et la physiologie de la peau et des muqueuses concernées par le tatouage et le 		<ul style="list-style-type: none"> - Démontrer une connaissance de la structure, du fonctionnement et du rôle de la peau et des

<p>perçage corporel avant, pendant et après l'acte de tatouage ou de perçage pour minimiser les risques liés à la cicatrisation ;</p> <p>- suivre le mécanisme de cicatrisation dans ses différentes phases après l'acte de tatouage ou de perçage corporel et dispenser des conseils d'hygiène et d'antisepsie adaptés à la personne sur laquelle l'acte est effectué.</p>	<p>Il peut être réalisé en distanciel sous réserve de justification de la mise en place d'un système de gestion du risque de survenue de fraude au cours de l'évaluation à distance ;</p> <p>- du contrôle de la maîtrise des compétences au travers de mises en situation évaluant les pratiques.</p> <p>Renouvellement de la certification : modalités d'évaluation pour la mise à jour des connaissances et des compétences</p> <p>Les compétences pratiques et les connaissances doivent être mises à jour tous les cinq ans. Cette mise à jour, d'une durée de minimum sept heures en continu, peut être réalisée en distanciel sous réserve de justification de la mise en place d'un système de gestion du risque de survenue de fraude au cours de l'évaluation à distance. L'évaluation de la mise à jour des compétences inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une auto-évaluation au travers d'un questionnaire ou d'un QCM pour évaluer l'état des connaissances et des compétences avant la mise à jour des connaissances • Des fiches de rappel des principales procédures • Des fiches et documents techniques traitant des nouveautés 	<p>muqueuses impactées par le tatouage et le perçage corporel</p> <p>- Analyser et expliquer les réactions dues à l'acte de tatouage ou de perçage corporel</p> <p>- Intégrer les principes de la cicatrisation cutanée dans sa pratique professionnelle et savoir expliquer les réactions cutanées</p> <p>- Dispenser en français les conseils d'hygiène et d'antisepsie adaptés. Ces conseils peuvent être dispensés au moyen d'un document remis au client par le tatoueur</p>
<p>Unité 3 :</p> <p>- comprendre le risque infectieux inhérent à un tatouage ou un perçage corporel au regard de la flore microbienne cutanée et des muqueuses de l'individu et de la relation entre l'être humain et sa flore cutanée afin d'agir au mieux pour limiter le risque infectieux pour la personne sur laquelle l'acte est effectué ;</p> <p>- comprendre le risque infectieux inhérent à un tatouage ou un perçage corporel au regard du risque de contamination croisée (entre deux clients, ou entre le professionnel et le client).</p>	<p>Le professionnel est capable de démontrer la maîtrise pratique des généralités de la flore microbienne normale et anormale, et plus particulièrement les types de micro-organismes permanents et transitoires impliqués dans les actes de tatouage et de perçage corporel</p>	<p>- Le professionnel est capable de démontrer la maîtrise pratique des généralités de la flore microbienne normale et anormale, et plus particulièrement les types de micro-organismes permanents et transitoires impliqués dans les actes de tatouage et de perçage corporel</p>
<p>Unité 4 :</p> <p>- connaître les interdictions et les contre-indications qui ne permettent pas la pratique professionnelle du tatouage et du perçage corporel ;</p> <p>- appliquer les procédures de prévention adaptées pour maîtriser les risques infectieux et allergiques liés à un tatouage ou un perçage corporel pour la personne sur laquelle l'acte est effectué, par la mise en œuvre des connaissances théoriques et pratiques relatives à ces risques lors des actes de tatouage et de perçage corporel ;</p>	<p>- Comprendre le principe des allergies et des infections</p> <p>- Connaître les produits et substances dont les aspects sensibilisants sont connus dans le cadre du tatouage et du perçage corporel, et autres contre-indications liées à la réalisation de ces actes</p> <p>- Dispenser en français les informations nécessaires</p>	<p>- Comprendre le principe des allergies et des infections</p> <p>- Connaître les produits et substances dont les aspects sensibilisants sont connus dans le cadre du tatouage et du perçage corporel, et autres contre-indications liées à la réalisation de ces actes</p> <p>- Dispenser en français les informations nécessaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> - maîtriser les risques liés à la réalisation de l'acte et dispenser en français l'information au client par la mise en œuvre des connaissances théoriques et pratiques des facteurs de risques, des précautions, des contre-indications liés à cet acte et des précautions à respecter et les soins à réaliser dans les jours suivant l'acte. Cette information peut être dispensée au moyen d'un document remis au client par le tatoueur ; - maîtriser le risque infectieux en mettant en œuvre les connaissances théoriques et pratiques sur les modes de transmission des infections ; - détecter les éventuelles complications allergiques ou infectieuses à la suite d'un acte de tatouage ou de perçage corporel et dispenser en français des conseils concernant la prise en charge, et orienter immédiatement le client vers un professionnel de santé ; - déclarer un effet indésirable en mettant en œuvre les connaissances théoriques et pratiques relatives aux systèmes de vigilance sur les produits et substances. 	<p>réglementaires et des nouvelles préconisations ou recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des rappels des bonnes pratiques professionnelles conformément aux pratiques détaillés dans le référentiel de compétences • Une évaluation finale au travers d'un questionnaire ou d'un QCM 	<p>au client (contre-indications, précautions et soins à domicile). Ces informations peuvent être dispensées au moyen d'un document remis au client par le tatoueur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les complications allergiques et infectieuses et orienter le client vers un professionnel de santé o Faire le choix de matériaux adaptés afin de limiter les risques d'allergies et d'infections - Savoir appliquer des procédures de prévention adaptées pour éviter les complications allergiques et infectieuses (dont l'utilisation des compresses et du sérum physiologique) 7 - Savoir adapter les conseils dispensés aux clients en cas d'infection ou d'allergie cutanée y compris l'orientation vers un professionnel de santé - Déclarer dans le système de vigilance
<p>Unité 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir que le matériel pénétrant la barrière cutanée ou muqueuse est stérile et à usage unique et que le matériel entrant en contact avec la peau ou la muqueuse du client et les supports directs de ce matériel (cartouche d'aiguille, buse, grip et tube) sont soit stériles et à usage unique, soit stérilisés avant chaque utilisation avec un processus validé ; - traiter les matériels et instruments en choisissant les méthodes de traitement adaptées à leur nature et leur usage (pré-désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation) ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le matériel qu'il soit stérile à usage unique ou stérilisé avant utilisation conformément aux bonnes pratiques professionnelles - Maîtriser les règles de traitement du matériel et des instruments inhérentes à leur nature et leur usage, dont les règles inhérentes aux instruments thermosensibles - Préparer le matériel et les instruments en vue d'une

<ul style="list-style-type: none"> - nettoyer et désinfecter du matériel réutilisable thermosensible ou ne nécessitant pas de stérilisation en mettant en œuvre les connaissances théoriques et pratiques de nettoyage et désinfection de ce type de matériel ; - maîtriser le processus de stérilisation du matériel et des instruments en mettant en œuvre les connaissances théoriques et pratiques relatives à la stérilisation, au conditionnement préservant la stérilité du produit (norme EN ISO 11607-1), à la maintenance des dispositifs utilisés, et au contrôle de la stérilisation et l'intégrité de l'emballage. Connaitre et appliquer les exigences relatives aux stérilisateur à vapeur et notamment les normes EN 13060 et EN ISO 17655-1 ; - assurer la traçabilité des procédures et des dispositifs utilisés. 		<p>stérilisation et assurer une stérilisation par un autoclave (stérilisateur à la chaleur humide) conforme aux bonnes pratiques de stérilisation (conditionnement, maintenance des dispositifs, contrôle de la stérilisation et de l'intégrité de l'emballage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la traçabilité des procédures, des instruments stériles et des mélanges pour les techniques de tatouage
<p>Unité 6 : Maitriser le risque infectieux et les risques de complication pour le professionnel exerçant l'acte de tatouage ou perçage corporel notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquant les principes et procédures de prévention des infections adaptées des précautions standard d'hygiène hospitalières ; - appliquant les procédures d'hygiène des mains ; - utilisant les équipements de protection individuels (EPI) et les protections respiratoires ; - connaissant les risques liés aux accidents d'exposition au sang (AES) et en adoptant la conduite à tenir en cas d'AES ; - connaissant les recommandations relatives à la vaccination contre les hépatites. 		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les Précautions Standard d'hygiène adaptées à la réalisation de l'acte de tatouage et de perçage corporel - Choisir les équipements de protections manuelles, respiratoires et vestimentaires adaptées à la nature de l'acte (EPI) - Appliquer les protocoles d'hygiène des mains, notamment par le lavage, la désinfection et la pose de gants de protection par une gestuelle adaptée, y compris des gants stériles - Appliquer le protocole recommandé en cas d'exposition au sang, y compris en cas d'accidents d'exposition au sang (AES) - Connaitre les recommandations relatives

		à la vaccination contre les hépatites
<p>Unité 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et appliquer l'état de l'art en matière d'achat du matériel (choix du conditionnement, conservation des preuves d'achat, etc.) et de son utilisation (conditions de stockage et de conservation, gestion des stocks, date limite d'utilisation, instruction d'utilisation, traçabilité, y compris la traçabilité de la date d'ouverture du conditionnement) ; - gérer les déchets assimilés aux DASRI en mettant en œuvre les réglementations et les procédures de gestion et d'élimination concernées : - choisir les contenants destinés à la récupération des déchets assimilés aux DASRI, définir leurs emplacements dans son espace de travail et les utiliser en sécurité ; - effectuer un tri de ses déchets en fonction de leur état de contamination, afin de séparer les déchets assimilés aux DASRI des déchets ménagers. 		<ul style="list-style-type: none"> - Acheter le matériel adapté à sa pratique et en assurer les bonnes conditions de stockage, le respect des dates limites d'utilisation et la traçabilité systématique - Identifier et trier les déchets, choisir le conditionnement en fonction de leur nature (ménagers, assimilés DASRI), et les entreposer dans le respect de la réglementation qui leur est applicable - Appliquer les règles d'évacuation, de suivi et de traçabilité des déchets
<p>Unité 8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les règles sanitaires pour l'exercice de l'activité professionnelle de tatoueur et de perceur corporel en mettant en œuvre les prérequis en terme de locaux et d'équipements nécessaires (exemple : locaux comprenant une salle exclusivement réservée pour la réalisation de ces techniques) ; - pour permettre l'exercice de l'activité dans de bonnes conditions d'hygiène et faciliter le nettoyage et la désinfection, le local, le matériel et le mobilier doivent être adaptés ; - appliquer les procédures de nettoyage/désinfection des locaux et espaces de travail. 		<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les règles liées aux locaux et matériels où sont effectués des actes de tatouage et de perçage corporel (agencement, gestion des risques inhérente aux espaces et 8 surfaces de travail, matériels et mobiliers adaptés, procédures d'entretien et de nettoyage) - Appliquer les règles de détersion et de désinfection des environnements de travail
<p>Unité 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à la désinfection des surfaces et du mobilier et aux contrôles de stérilisation ; - préparer le poste de travail ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Préparer le poste de travail - Préparer le matériel adapté, notamment stérile, et l'organiser

<ul style="list-style-type: none"> - préparer le matériel adapté, notamment stérile, et l'organiser ; - préparer et utiliser du matériel à usage unique et notamment le champ stérile ; - effectuer une préparation antiseptique de la peau et des muqueuses avant tout acte de tatouage et de perçage corporel en utilisant des produits adaptés : - connaître et choisir les familles d'antiseptiques adaptées à la nature de l'acte et à la zone (peau, muqueuse) ; - savoir préparer la peau ou la muqueuse du client. 		<ul style="list-style-type: none"> - Désinfecter des surfaces, du mobilier et savoir procéder aux contrôles de stérilisation -Préparer et utiliser du matériel à usage unique notamment un champ stérile - Effectuer une préparation antiseptique de la peau et des muqueuses avant tout acte de tatouage ou de perçage corporel en utilisant des produits adaptés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître et choisir les familles d'antiseptiques adaptées à la nature de l'acte et à la zone (peau, muqueuse) ▪ Savoir préparer la peau ou la muqueuse du client - Assurer la conservation des produits antiseptiques, tout particulièrement après ouverture
---	--	--